



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 8 décembre 2014 à 19 h
Centre communautaire Rivière-des-Prairies, salle des tout petits,
situé au 9140, boulevard Perras**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement

ABSENCES

Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Julie Boisvert, secrétaire d'arrondissement substitut
Madame Dany Barbeau, avocate, directrice d'arrondissement

CA14 30 12 0418

OUVERTURE -SÉANCE

À 19 h 08

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit ouverte.

ADOPTÉ

10.01

Mot d'ouverture de la mairesse

Madame la mairesse, Chantal Rouleau, souhaite la bienvenue à tous les citoyens, elle salue les directeurs et les conseillers.

Madame Rouleau annonce deux projets de logements sociaux qui sont en réalisation dans l'arrondissement, soit un sur le site de l'église Sainte-Germaine-Cousin à Pointe-aux-Trembles et l'autre sur le boulevard Rodolphe-Forget à Rivière-des-Prairies. Elle ajoute que deux autres projets sont actuellement en discussion. Ces projets visent à atteindre les objectifs du plan d'urbanisme, ainsi que ceux de la Direction de l'habitation en matière de logements sociaux et communautaires et en logements abordables à proximité des nouveaux ensembles résidentiels situés près des gares.

Madame Rouleau a récemment représenté le maire de Montréal lors du forum de l'économie sociale qui a eu lieu à Séoul, où tous les pays étaient représentés. Il a été conclu lors de cette rencontre que Montréal sera la prochaine ville-hôte de ce forum en 2016. L'arrondissement compte sur son territoire plusieurs organismes d'économie sociale. Cette activité représente environ 10 % du PIB du Québec et est d'autant plus importante, car elle se concentre sur les individus.

Madame Rouleau annonce l'adoption prochaine de la planification stratégique du développement économique. Cette planification stratégique se concentre sur six axes, soit consolider les zones d'emplois, les moderniser, maximiser les retombées économiques des grandes initiatives régionales,

développer le potentiel d'attraction des artères commerciales, mobiliser la communauté d'affaires, représenter leurs intérêts et favoriser la collaboration et enfin assurer à l'arrondissement la représentativité en tant que joueur-clé du territoire. C'est notamment dans cette optique que l'arrondissement a récemment embauché un commissaire au développement économique.

CA14 30 12 0419

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 décembre 2014 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

CA14 30 12 0420

RATIFICATION - PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

DE ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 novembre 2014 ainsi que de la séance extraordinaire tenue le 28 novembre 2014.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Trois citoyens font des interventions sur divers sujets, tels que :

Les boîtes de collecte de dons, le marché public et la signalisation de stationnement.

Projet particulier numéro PP-94.

Commentaire sur les tarifs de l'AMT concernant le nouveau train de l'Est, demande de suivi de la Maison de la culture Rivière-des-Prairies, et de la fermeture du poste de quartier 45. Demande d'information sur les projets MADA à Rivière-des-Prairies.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà remercie les citoyens et ses collègues pour la dernière année. Il remercie également la mairesse pour son travail au sein du comité exécutif. Il souligne également le travail de l'administration de l'arrondissement. Il termine en souhaitant de Joyeuses fêtes à tous.

Monsieur le conseiller Manuel Guedes rend hommage à Jean Béliveau décédé récemment. Il informe également les citoyens des horaires spéciaux des collectes des ordures ménagères, des matières recyclables et de la collecte des sapins naturels. Il souhaite enfin de Joyeuses fêtes à tous les citoyens.

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine fait un suivi des derniers développements du comité de travail du boulevard Gouin. Elle informe les citoyens de la mise en place d'un service de taxi collectif par la STM pour certains secteurs moins bien desservis en transport en commun. Elle invite les citoyens à consulter le site Web de la STM pour plus de détails. Elle transmet les vœux des fêtes aux citoyens au nom de Madame Décarie et en son nom. Enfin, elle invite les gens à participer à la collecte de denrées alimentaires de l'organisme Action secours Vie d'espoir afin d'aider les familles dans le besoin en cette période des fêtes.

Monsieur le conseiller Richard Guay invite les citoyens à l'exposition de photographies faite par les Habitations Séguin à la Maison de la culture Pointe-aux-Trembles. Il présente également la nouvelle application de la Ville « Info-Neige » qui permettra aux citoyens de mieux gérer les stationnements en période de chargement de la neige. Il ajoute toutefois que l'application ne sera pas disponible pour l'arrondissement cette année. Il termine en souhaitant de Joyeuses fêtes à tous.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun dépôt de document

CA14 30 12 0421

ADOPTION - PLAN STRATÉGIQUE 2015-2018 - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES- POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver l'adoption du Plan stratégique 2015-2018 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles afin de convenir de la mission, la vision et les valeurs de l'arrondissement permettant ainsi d'identifier les orientations stratégiques, les axes d'intervention et les objectifs stratégiques à atteindre.

ADOPTÉ

12.01 1141011002

CA14 30 12 0422

AUTORISATION - DÉPENSE - RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DORIS LUSSIER - OCTROI - CONTRAT - LV CONSTRUCTION - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-14-PARC-60

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 178 027,77 \$ taxes incluses, pour le réaménagement des sentiers et l'ajout de mobilier au parc Doris-Lussier;

D'octroyer à la firme LV Construction un contrat au montant de 147 707,77 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-14-PARC-60 (13 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.01 1141163006

CA14 30 12 0423

APPROBATION - CONVENTION - ORGANISME ECO DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES - PROGRAMME ECO-QUARTIER -DURÉE D'UNE ANNÉE - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière de 182 000 \$ à l'organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies pour une durée d'une année se terminant le 31 décembre 2015, dans le cadre du programme Éco-quartier;

D'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.02 1144939009

CA14 30 12 0424

APPROBATION - CONVENTION - LA MAISON DES JEUNES DE POINTE-AUX-TREMBLES - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - PROJET ÉQUIPE D'ESCALADE ET FORMATION VIDÉO - PROGRAMME INTERVENTION DE MILIEU 2014 - ENTENTE VILLE-MIDI

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'approuver la convention entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et la Maison des jeunes de Pointe-aux-Trembles;

D'octroyer une contribution financière de 16 616 \$ non récurrente, pour le projet Équipe d'escalade & formation vidéo pour l'année 2014-2015 qui s'inscrit dans le cadre du Programme Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans, issu de l'entente Ville-MIDI.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La contribution totale de 16 616 \$ sera assumée par la Ville de Montréal pour un montant de 6 812 \$ et de 9 804 \$ par l'entente Ville-MIDI.

ADOPTÉ

20.03 1143163005

CA14 30 12 0425

AUTORISATION - SIGNATURE - ENTENTE - MODIFICATION - ENTENTE SIGNÉE - RÉOLUTIONS NUMÉROS CA11 30 12 0496 - CA13 30 02 0013 - CONSTRUCTIONS FÉDÉRALES INC. - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES -PHASE 7 - PROJET RÉSIDENTIEL FAUBOURG POINTE-AUX-PRAIRIES

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'autoriser la signature d'une entente visant à modifier l'entente signée et autorisée par la résolution portant le numéro CA11 30 12 0496, et modifiée par la résolution portant le numéro CA13 30 02 0013 avec Les Constructions Fédérales inc., pour des travaux d'infrastructures dans le cadre de la Phase 7 du projet résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, à Rivière-des-Prairies.

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement madame Chantal Rouleau et la secrétaire d'arrondissement substitut, madame Julie Boisvert, à signer pour et au nom de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, ladite entente d'infrastructures

ADOPTÉ

20.04 1144642002

CA14 30 12 0426

APPROBATION - BAIL - FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINTE-MARTHE - SOUS-SOL - 12750, RUE FERNAND-GAUTHIER (8668-001) - PÉRIODE - DEUX (2) ANS - FINS COMMUNAUTAIRES ET DE LOISIRS - DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Fabrique de la Paroisse Sainte-Marthe des locaux de 414 m² au sous-sol de l'immeuble situé au 12750, rue Fernand-Gauthier, pour une période de 2 ans a/c du 1^{er} janvier 2014, moyennant un loyer total de 38 340,75 \$ (non taxable), à des fins communautaires et de loisirs pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointes-aux-Trembles, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'entente;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.05 1140785002

CA14 30 12 0427

APPROBATION - BAIL - SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES INC. - 12045, 12085 ET 12125 RUE NOTRE-DAME EST « CENTRE COMMUNAUTAIRE ROUSSIN » (0868) - APPROBATION - CONVENTION DE PARTENARIAT - SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES INC., - OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ANNÉE 2015 - SOUTIEN IMMOBILIER - PROGRAMMES « ACTIVITÉS DE LOISIRS », « CLUB SPORTIF ET ACTIVITÉS PHYSIQUES », « CLUB DE VACANCES », « ACCUEIL ET SURVEILLANCE », « ENTRETIEN SANITAIRE » - ADMINISTRATION - CENTRE COMMUNAUTAIRE ROUSSIN -

RÉALISATION - TRAVAUX D'ENTRETIEN MINEUR -AJUSTEMENT - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ANNÉES 2016, 2017, 2018, 2019

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver le bail entre la Ville de Montréal et la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles se terminant le 31 décembre 2019;

D'approuver un soutien immobilier d'une valeur annuelle de 2 044 848 \$;

D'octroyer une contribution financière de 571 025 \$ pour l'année 2015 et d'un soutien immobilier d'une valeur annuelle de 2 044 848 \$, pour la réalisation des programmes « Activités de loisirs », « Club sportif et activités physiques », « Club de vacances », « Accueil et surveillance », « Entretien sanitaire » ainsi que pour l'administration du Centre communautaire Roussin et la réalisation des travaux d'entretien mineur;

D'ajuster les contributions financières pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019 selon les paramètres de calcul applicables par l'autorité municipale et les disponibilités budgétaires;

D'autoriser le virement de crédit à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.06 1144561001

CA14 30 12 0428

ENTREPRISE - DÉMARCHES D'ACQUISITION, À DES FINS PUBLIQUES ET NON LUCRATIVES - PORTION DU DOMAINE HYDRIQUE APPARTENANT À L'ÉTAT - RIVIÈRE DES PRAIRIES - LOTS NUMÉROTÉS 1 509 603, 1 508 936 ET 1 508 938, PRÉVISION - FONDS NÉCESSAIRES.

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'entreprendre les démarches d'acquisition, à des fins publiques et non lucratives, d'une portion du domaine hydrique appartenant à l'État située entre la rivière des Prairies et les lots numérotés 1 509 603, 1 508 936 et 1 508 938 du cadastre du Québec, afin d'assurer la pérennité de la piste cyclable existante et les aménagements des parcs du Cheval-Blanc et Zotique-St-Jean;

DE mandater les Divisions concernées afin de procéder aux travaux prévus par les procédures d'acquisition d'une portion du domaine hydrique, établies par le ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques;

DE prévoir à cette fin les fonds nécessaires.

ADOPTÉ

20.07 1143077015

CA14 30 12 0429

OCTROI - SOUTIEN FINANCIER ADDITIONNEL, NON RÉCURRENT - ORGANISME SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES INC. - PROGRAMME MONTRÉALAIS DE SOUTIEN À L'ACTION CITOYENNE EN SÉCURITÉ URBAINE DANS LES ARRONDISSEMENTS (TANDEM)

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier additionnel, non récurrent, de 3 406 \$ à l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc., dans le cadre du programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements (TANDEM).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centre.

ADOPTÉ

20.08 1121312004

CA14 30 12 0430

AUTORISATION - DÉPENSE - FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UNE PASSERELLE ET DE QUAIS À LA RAMPE DE MISE À L'EAU SUR LA 36E AVENUE - OCTROI - CONTRAT - PORALU MARINE INC. - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-14-PARC 57

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 74 618,78 \$ taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'une passerelle et de quais à la rampe de mise à l'eau sur la 36^e Avenue;

D'octroyer, pour ce faire, un contrat à la compagnie Poralu Marine inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 74 618,78 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-14-PARC-57 (3 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.09 1141163010

20.10 VACANT

CA14 30 12 0431

AUTORISATION - DÉPENSE - LOCATION AVEC ENTRETIEN DE TROIS (3) BALAIS DE RUE DE TYPE ASPIRATEUR - DURÉE - CINQ (5) ANS - OCTROI - CONTRAT - ACCESSOIRES OUTILLAGE LTÉE - APPEL D'OFFRES PUBLIC 13-13050

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 1 118 711,81 \$ taxes incluses, pour la location avec entretien de trois (3) balais de rue de type aspirateur, marque Bucher, modèle CityFant 60 00;

D'octroyer à la compagnie Accessoires Outillage Ltée, un contrat au montant de 1 118 711,81 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro 13-13050 (3 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.11 1140493013

CA14 30 12 0432

AUTORISATION - DÉPENSE ADDITIONNELLE - TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES - SURVEILLANCE - RÉHABILITATION DES SOLS CONTAMINÉS - RÉAMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ROUSSIN - MAJORATION - CONTRAT - OCTROYÉ - FIRME GROUPE QUALITAS INC.

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 14 592,86 \$ taxes incluses, pour des travaux supplémentaires dans le cadre de la surveillance pour la réhabilitation des sols contaminés du chantier de réaménagement du stationnement du centre communautaire Roussin;

DE majorer le contrat de 48 549 \$ à 63 141,86 \$ taxes incluses, octroyé à la firme Groupe Qualitas inc.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est financée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.12 1141163008

CA14 30 12 0433

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CENTRE DE PROMOTION COMMUNAUTAIRE LE PHARE INC. - MAGASIN-PARTAGE DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 1 000 \$ taxes incluses à l'organisme Centre de promotion communautaire Le Phare inc pour le Magasin-Partage de Rivière-des-Prairies.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrite au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.01 1144860044

CA14 30 12 0434

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - GROUPE FOLKLORIQUE ABRUZZESE DE L'ÂGE D'OR DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 300 \$ taxes incluses au Groupe folklorique Abrussese de l'Âge d'or de Rivière-des-Prairies.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.02 1144860043

CA14 30 12 0435

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - TOURNOI PEE-WEE LES POINTELIERS - ORGANISATION - DEUX TOURNOIS DE HOCKEY -POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 300 \$ taxes incluses à l'organisme Tournoi Pee-Wee Les Pointeliers pour l'organisation de deux tournois de hockey dans Pointe-aux-Trembles.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrite au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.03 1144860042

CA14 30 12 0436

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CLUB D'ÂGE D'OR LE FIAMME D'ORO - FÊTE DE NOËL 2014

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 400 \$ taxes incluses au Club de l'âge d'or Le Fiamme d'Oro de Rivière-des-Prairies pour sa fête de Noël 2014.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrite au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.04 1144860040

CA14 30 12 0437

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CLUB DE L'ÂGE D'OR PARC CIPRIANI - FÊTE DE NOËL 2014

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 250 \$ taxes incluses au Club de l'âge d'or parc Cipriani pour sa fête de Noël 2014.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrite au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.05 1144860045

CA14 30 12 0438

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour la séance du 14 octobre 2014.

ADOPTÉ

30.06

CA14 30 12 0439

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ DE CIRCULATION

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour la séance du 24 septembre 2014.

ADOPTÉ

30.07

CA14 30 12 0440

PRÉSENTATION - RÉSULTATS FINANCIERS -ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES RÉELS AU 30 SEPTEMBRE 2014 COMPARÉ AVEC LE 30 SEPTEMBRE 2013

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

DE prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses de l'arrondissement au 30 septembre 2014.

DE prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses réels de l'arrondissement au 30 septembre 2014 comparé au 30 septembre 2013.

ADOPTÉ

30.08 1140448005

CA14 30 12 0441

ACCUSÉ RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - MOUVEMENTS DE PERSONNEL - RESSOURCES FINANCIÈRES - DÉPÔT - VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période du mois d'octobre 2014 et en matière de ressources financières pour la période du 27 septembre au 31 octobre 2014, du dépôt des virements de crédits entre activités, pour la période du mois d'octobre 2014 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois d'octobre 2014.

ADOPTÉ

30.09 1144230010

CA14 30 12 0442

ACCEPTATION - OFFRE - CONSEIL DE LA VILLE EN VERTU DE L'ARTICLE 85 - CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL -RESPONSABILITÉ -OFFRE DE SERVICE -DÉCHIQUETAGE ET DE COLLECTE, EN BORDURE DE RUE, DES BRANCHES PROVENANT DU DOMAINE PRIVÉ - ANNÉE 2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

QUE soit acceptée l'offre de service du conseil de la Ville en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service du déchetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour l'année 2015.

ADOPTÉ

30.10 1141163009

CA14 30 12 0443

OFFRE - CONSEIL MUNICIPAL, ARTICLE 85 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL PRISE EN CHARGE - CONCEPTION - RÉALISATION DES TRAVAUX VISANT LA CONSTRUCTION PARTIELLE DE LA RUE PIERRE-CHASSEUR - PROJET DOMICILIAIRE LE VALENCIA

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux visant la construction partielle de la rue Pierre-Chasseur située dans le projet domiciliaire Le Valencia, à savoir uniquement les travaux de structure de chaussée, de pavage ainsi que de compléter le trottoir du côté nord de la rue.

ADOPTÉ

30.11 1142726021

CA14 30 12 0444

ABROGATION -RÉSOLUTIONS NUMÉROS CA14 3011 0384 ET CA14 3011 0385 - ADOPTÉES - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 4 NOVEMBRE 2014

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'abroger les résolutions numéro CA14 3011 0384 et CA14 3011 0385 adoptées lors de la séance du conseil du 4 novembre 2014;

DE demander à la corporation du « Marchés publics de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles » un remboursement de la contribution financière accordée d'une valeur de 25 000 \$;

DE rembourser la Fondation Suncor Énergie, le don en espèces qui avait été accordé, soit d'un montant de 25 000 \$.

ADOPTÉ

30.12 1144860047

CA14 30 12 0445

OCTROI - DEUX CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - DEUX ORGANISMES - SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT DE PAUL / STE-MARIA GORETTI - ACTION SECOURS VIE D'ESPOIR - ACTIVITÉS D'AIDE ALIMENTAIRE DANS L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 500 \$ taxes incluses à la Société Saint-Vincent de Paul / S.M.G. pour sa guignolée 2014;

D'octroyer une contribution financière de 700 \$ taxes incluses à l'organisme Action Secours Vie d'Espoir pour son Magasin-Partage 2014;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrite au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.13 1144860048

CA14 30 12 0446

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-99

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution numéro PP-99 intitulée « Projet particulier visant à autoriser la construction et l'occupation d'un bâtiment résidentiel projeté sur un terrain situé sur la rue Victoria, formé des lots 4 203 783 et 4 203 784 - District de Pointe-aux-Trembles ».

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation à une date à être déterminée par la secrétaire d'arrondissement substitut.

ADOPTÉ

40.01 1143077013

CA14 30 12 0447

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION RÉSOLUTION NUMÉRO PP-98

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mercredi 19 novembre 2014 relativement à la résolution numéro PP-98 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'occupation aux fins de l'usage " entrepreneur et matériaux de construction " (paysagiste, électricité et plomberie) prévu au 11 745, avenue Lucien-Gendron, sur le lot 1 076 371 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de La Pointe-aux-Prairies ».

ADOPTÉ

40.02

CA14 30 12 0448

ADOPTION - SECOND PROJET - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-98

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de la résolution numéro PP-98 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'occupation aux fins de l'usage " entrepreneur et matériaux de construction " (paysagiste, électricité et plomberie) prévu au 11 745, avenue Lucien-Gendron, sur le lot 1 076 371 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de La Pointe-aux-Prairies ».

ADOPTÉ

40.03 1146425011

CA14 30 12 0449

ADOPTION - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-94

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a adopté le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009, tel qu'amendé);

CONSIDÉRANT QU'une résolution peut être adoptée en vertu de ce règlement, le tout conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables d'adopter la présente résolution;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 7 octobre 2014 ainsi que l'adoption d'un second projet de résolution le 4 novembre 2014 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 23 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce projet particulier a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de résolution et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter la résolution numéro PP-94 intitulée « Projet particulier visant à autoriser la construction d'un bâtiment isolé de 32 unités d'habitation au 7780, boulevard Gouin Est, sur le lot 1 276 438 - District de Rivière-des-Prairies ».

D'autoriser la tenue d'un registre conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

ADOPTÉ

40.04 1143077007

CA14 30 12 0450

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA14-30067

CONSIDÉRANT l'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 novembre 2014;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA14-30067 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2015)».

ADOPTÉ

40.05 1144860036

CA14 30 12 0451

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT RCA14-E117

VU les articles 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4) ;

VU le paragraphe 2^o du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C 19);

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance extraordinaire du 28 novembre 2014;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt RCA14-E117 intitulé: « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 \$ pour l'acquisition de matériel informatique ».

ADOPTÉ

40.06 1144230011

CA14 30 12 0452

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT RCA14-E118

VU les articles 146.1 et 148 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance extraordinaire du 28 novembre 2014;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt RCA14-E118 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 650 000 \$ pour le programme de réfection routière ».

ADOPTÉ

40.07 1140493011

CA14 30 12 0453

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT RCA14-E119

VU les articles 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

VU l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2° du deuxième alinéa de cet article;

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance extraordinaire du 28 novembre 2014;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt RCA14-E119 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour le programme de remplacement de véhicules ».

ADOPTÉ

40.08 1140493012

CA14 30 12 0454

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT RCA14-E120

VU les articles 146.1 et 148 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance extraordinaire du 28 novembre 2014;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le Règlement d'emprunt RCA14-E120 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 839 000 \$ pour le programme d'aménagement de parcs et le programme de réaménagement de parcs anciens ».

ADOPTÉ

40.09 1141528005

CA14 30 12 0455

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT RCA14-E121

VU les articles 146.1 et 148 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance extraordinaire du 28 novembre 2014;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt RCA14-E121, intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 700 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière ».

ADOPTÉ

40.10 1142726019

CA14 30 12 0456

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT RCA14-E122

VU les articles 146.1 et 148 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance extraordinaire du 28 novembre 2014;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt RCA14-E122 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 300 000 \$ pour la réalisation des travaux de réaménagements des rues ».

ADOPTÉ

40.11 1142726020

CA14 30 12 0457

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT RCA14-E124

VU l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

VU l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2o du deuxième alinéa de cet article;

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance extraordinaire du 28 novembre 2014;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la mairesse Chantal Rouleau

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt RCA14-E124 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réalisation de la maison de la culture de Rivière-des-Prairies ».

ADOPTÉ

40.12 1146239004

CA14 30 12 0458

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT RCA14-E125

VU l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

VU l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2^o du deuxième alinéa de cet article;

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance extraordinaire du 28 novembre 2014;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt RCA14-E125 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 250 000 \$ pour la réalisation de divers travaux aux centres de loisirs et communautaires dans le cadre du programme de réfection des centres de loisirs et communautaires ».

ADOPTÉ

40.13 1146239005

CA14 30 12 0459

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT RCA14-E126

VU l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

VU l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2^o du deuxième alinéa de cet article;

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance extraordinaire du 28 novembre 2014;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt RCA14-E126 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 125 000 \$ pour la réalisation de travaux dans le cadre du programme de protection des bâtiments ».

ADOPTÉ

40.14 1146239006

CA14 30 12 0460

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT RCA14-E127

VU l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

VU le paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance extraordinaire du 28 novembre 2014;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt RCA14-E127 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 165 000 \$ pour la mise en valeur du patrimoine ».

ADOPTÉ

40.15 1141535002

CA14 30 12 0461

DÉNOMINATION - DEUX (2) PARCS - LOTS 1 155 032 ET 1 876 230 - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

Considérant la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 10 novembre 2014 de ne pas donner suite à la suggestion du Service de la mise en valeur du territoire dans le cadre du processus visant à officialiser le nom du parc actuellement connu sous le nom de « parc de la rivière » situé sur le lot 1 876 230;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

DE nommer le parc situé sur le lot 1 876 230 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal « Parc du Bien-être de la jeunesse »

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà,

DE reporter à une séance ultérieure l'adoption du nom du parc situé sur le lot 1 155 032, du cadastre du Québec circonscription foncière de Montréal

ADOPTÉ

40.16 1143469021

CA14 30 12 0462

PIIA - 12525, BOULEVARD MÉTROPOLITAN EST

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 10 novembre 2014;

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel qu'amendé), des plans relatifs à l'installation de cinq enseignes commerciales pour un bâtiment situé au 12525, boulevard Métropolitain Est, sur le lot 1 866 166, dans le district de Pointe-aux-Trembles. Le tout, tel qu'illustré sur les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 6 novembre 2014.

ADOPTÉ

40.17 1140826013

CA14 30 12 0463

PIIA - 1300-1400, BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), les plans relatifs à l'installation d'une enseigne pour un commerce situé aux 1300-1400, boulevard Saint-Jean-Baptiste, sur le lot 1 093 085 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles. Le tout, tel que présenté sur les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 27 octobre 2014.

ADOPTÉ

40.18 1143469019

CA14 30 12 0464

PIIA - AMENDEMENT - 12525, BOULEVARD MÉTROPOLITAIN EST

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 10 novembre 2014;

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'amender la résolution CA13 30 09 0360 adoptée par le conseil d'arrondissement le 3 septembre 2013, afin d'approuver, conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel qu'amendé), le plan d'aménagement du terrain, ainsi que la couleur de certains éléments architecturaux prévus pour un bâtiment commercial projeté au 12525, boulevard Métropolitain Est, sur le lot 1 866 166, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

L'aménagement du terrain est présenté sur le plan d'aménagement paysager déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 6 novembre 2014.

Tandis que l'apparence du bâtiment est illustrée sur les perspectives déposées et estampillées par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 3 novembre 2014.

Les matériaux et les couleurs faisant l'objet d'une modification sont :

Matériau	Élément architectural	Couleur
Panneau composite en aluminium (Alucobond)	Contour de l'entrée principale	Noir
Acier	Colonnes	Noir

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, un matériau et une couleur équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

Par ailleurs, il est à noter que les autres matériaux et couleurs approuvés par la résolution CA13 30 09 0360, en date du 3 septembre 2013, demeurent inchangés.

ADOPTÉ

40.19 1140826014

CA14 30 12 0465

OFFICIALISATION - NOM DU PARC - PARC FRANÇOIS-LA BERNADE - REFORME - ODONYME DE LA PLACE FRANÇOIS-LA BERNADE

Considérant la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 10 novembre 2014, de ne pas donner suite à la suggestion du Service de la mise en valeur du territoire dans le cadre du processus visant à officialiser le nom du parc actuellement connu sous le nom de parc François-La Bernade situé sur le lot 1 875 318;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

DE nommer « **parc Marie-Barbier** », le parc situé sur le lot 1 875 318 du cadastre du Québec circonscription foncière de Montréal;

DE réformer l'odonyme « place François-La Bernade » comme suit : « **rue François-La Bernade** ».

ADOPTÉ

40.20 1143469020

40.21 V A C A N T

CA14 30 12 0466

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT RCA14-E128

VU l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

VU l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2° du deuxième alinéa de cet article;

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance extraordinaire du 28 novembre 2014;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt RCA14-E128 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour la réalisation des travaux de réaménagements des rues ».

ADOPTÉ

40.22 1142726023

CA14 30 12 0467

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT RCA14-E129

VU l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

VU le paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement »;

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance extraordinaire du 28 novembre 2014;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt RCA14-E129 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 150 000 \$ pour le programme de réaménagement de parcs anciens ».

ADOPTÉ

40.23 1141528006

CA14 30 12 0468

DEMANDE - MODIFICATION - SIGNALISATION -STATIONNEMENT - TOURNEBRIDE DE LA RUE MARCEL-FARIBAUT

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

Sur le côté extérieur du tournebride de la rue Marcel-Faribault

- D'enlever la réglementation interdisant le stationnement, du 1^{er} décembre au 1^{er} mars;
- D'interdire le stationnement en permanence sur une distance de 10 mètres immédiatement au nord de la rue Serge-Deyglun;
- D'interdire le stationnement en permanence dans le tronçon compris entre les numéros 1994 et le 2048

DE conserver en place toute autre signalisation existante dans le tourne-bride.

ADOPTÉ

40.24 1142726024

CA14 30 12 0469

DÉPÔT - DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES - CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - ANNÉE 2015.

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de la conseillère et des conseillers d'arrondissement, soit madame Nathalie Pierre-Antoine et messieurs Gilles Déziel et Manuel Guedes, à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2015.

ADOPTÉ

60.01 1144860041

CA14 30 12 0470

LEVÉE - SÉANCE

À 20 h 07

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 février 2015.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut